

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 02 octobre 2025

<p>Date de convocation : 25 septembre 2025</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 72 Présents : 48 Pouvoirs : 1 Votants : 49</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le 02 octobre à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) M Franck SARTELET; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (WILLIERS) M. Rémy RICHARD.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoir à (MOUZON) M. Alain RENARD.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ;(BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN ; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M Lucien EVRARD, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR , M. Lionel BIHIN ; (REMILLY-AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ;(VILLY) M Richard PHILBICHE; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>M Jean Jacques COEN a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2025/91 portant arrêt du bilan de la concertation publique préalable dans le cadre de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Douzy (secteur de l'aérodrome).</p>	

1. Rappel du projet

Le porteur de projet la société **EDF Renouvelables**, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) engagé par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg en 2019, a mené ses **études préalables** (comprenant une étude d'impact et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation) pour configurer l'implantation du parc solaire en fonction des enjeux économiques et environnementaux du site d'implantation ; **une demande de permis de construire a été déposée dès le 30 septembre 2022.**

Pour réaliser le projet, une adaptation du Plan Local d'Urbanisme de Douzy est nécessaire. Après avoir initialement engagée une procédure de révision allégée en 2001, et sur la base des caractéristiques du projet de parc solaire mis en œuvre par EDF Renouvelables, la Communauté de Communes, par **délibération n°2011/128 du 8 décembre 2022** a prescrit **une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.**

Un premier dossier de mise en compatibilité du P.L.U. a été élaboré au début de l'année 2023 et a fait l'objet d'une concertation publique préalable.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire d'EDF Renouvelables, et suite aux premiers avis rendus, le porteur de projet a été dans l'obligation de modifier certains aspects du projet (*compléments à l'étude d'impact, modification des hauteurs et design de la centrale photovoltaïque...*) à partir de l'été 2023.

Ces compléments d'étude ont été transmis à la Communauté de Communes en **août 2025**, permettant l'adaptation des pièces du dossier de mise en compatibilité du P.L.U.

Le projet photovoltaïque prend place sur le site de l'aérodrome et s'étend sur environ 46,4 ha (*surface clôturée*) répartis sur trois secteurs d'implantation. La centrale photovoltaïque atteindra une puissance totale d'environ 63,78 MWc.

Intérêt général du projet

Le projet de parc solaire photovoltaïque au sol, qui s'implante sur 46,4 ha au sein d'emprises publiques et de délaissés de l'aérodrome de Douzy, a pour objectif de produire de l'énergie électrique à partir de l'énergie solaire et d'injecter l'intégralité de la production sur le réseau électrique public. Le projet, porté par EDF renouvelable, répond d'un appel à manifestation d'intérêt de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et s'insère totalement dans les objectifs nationaux, régionaux, et locaux de développement des énergies renouvelables, de lutte contre le réchauffement climatique et de transition énergétique, de recherche d'indépendance énergétique....

Le projet répond bien à un besoin collectif de la population. Il relève des installations assurant un service d'intérêt collectif.

Les loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte sont venues modifier et compléter l'article L.300-6 du code de l'urbanisme. Les installations de productions d'énergies renouvelables (ce qui intègre les parcs photovoltaïques) entrent ainsi directement dans le champ règlementaire des projets d'intérêt général pouvant justifier l'engagement d'une déclaration de projet.

Sur la base des éléments présentés par le porteur de projet, le parc solaire au sol envisagé sur le site de l'aérodrome de Douzy apparaît bien comme relevant de l'intérêt général, tel que défini par le code de l'urbanisme, et justifiant ainsi la mise en compatibilité du P.L.U. de Douzy.

Evolutions apportées

La commune historique de Douzy dispose d'un document d'urbanisme depuis le 26 mars 1990, date d'approbation initiale du Plan d'Occupation des Sols (POS) devenu depuis Plan Local d'Urbanisme (PLU). La dernière révision générale du P.L.U. de Douzy date de 2009.

Le PLU de Douzy est donc concerné par une surface projet de 30,5 ha d'emprise (dont 0,7 ha en secteur 1AUZi et 29,8 ha en secteur Nia). Le plan est joint à la présente délibération

Il apparaît nécessaire de mettre en compatibilité le PLU de Douzy sur les pièces suivantes :

- ✓ **Pièce n°1 : Rapport de présentation**, qui sera complété par le présent rapport de présentation environnemental lié à cette procédure ;
- ✓ **Pièce n°2A : PADD**, dont l'orientation qui vise à « faciliter l'extension mesurée du Village PME-PMI de l'aérodrome » présente un risque juridique au regard du projet d'implantation du parc solaire ; il est donc proposé de modifier cette orientation ;
- ✓ **Pièce n°3 : Orientation d'Aménagement et de Programmation** qui vise explicitement l'extension mesurée de la zone d'activités
- ✓ « village PME-PMI aérodrome » ; cette orientation sera modifiée pour permettre la réalisation d'un parc solaire sur le secteur concerné ;

- ✓ **Pièce n°4A : Document écrit du règlement**, avec modification du règlement des **zones N** (articles 2,6 et 7) et **1AUZ** (articles 2, 6 et 7).
- ✓ **Pièces n°4B et 4C1 : Documents graphiques du PLU**, avec création d'un **secteur Nis**.

Concertation publique préalable

Une première phase de concertation publique préalable, dont les modalités ont été définies dans la délibération n°2022/128, a été menée. Le bilan a été présenté en séance.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Affichage des délibérations et de l'arrêté du Président,
- Ouverture d'un registre de concertation publique au siège de la CCPL,
- Mise à disposition d'un dossier de concertation sur la mise en compatibilité du P.L.U. au siège de la CCPL,
- Publication d'un article sur la page Facebook de la CCPL,
- Publication d'un article sur la page Facebook de la commune de Douzy,
- Publication sur le site internet de la CCPL et mise à disposition des dossiers de concertation publique.

A ce jour, le projet de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Douzy n'a fait l'objet d'aucune remarque et/ou observation de la part du public.

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, L.300-2 et suivants, R.153-15 ;

Vu la délibération n°2022/128 du Conseil Communautaire en date du 08/12/2022 qui définit les modalités de concertation pour cette procédure de mise en compatibilité du P.L.U. de Douzy ;

Vu le bilan de la concertation publique annexé ;

Vu l'état d'avancement de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Douzy ;

Considérant que les mesures de concertation auprès du public ont été effectuées ;

Considérant que les études nécessaires à ce projet de mise en compatibilité du P.L.U. de Douzy ont été menées ;

Considérant l'intérêt général poursuivi par la Commune de Douzy et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire communautaire ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis aux personnes publiques associées pour avis ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme ;

Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré; à la majorité moins une abstention

TIRE le bilan de la concertation préalable dans le cadre de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Douzy (secteur de l'aérodrome) conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, selon les modalités exposées ci-dessus,

MANDATE le Président ou à son représentant afin de mener toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par Le Président

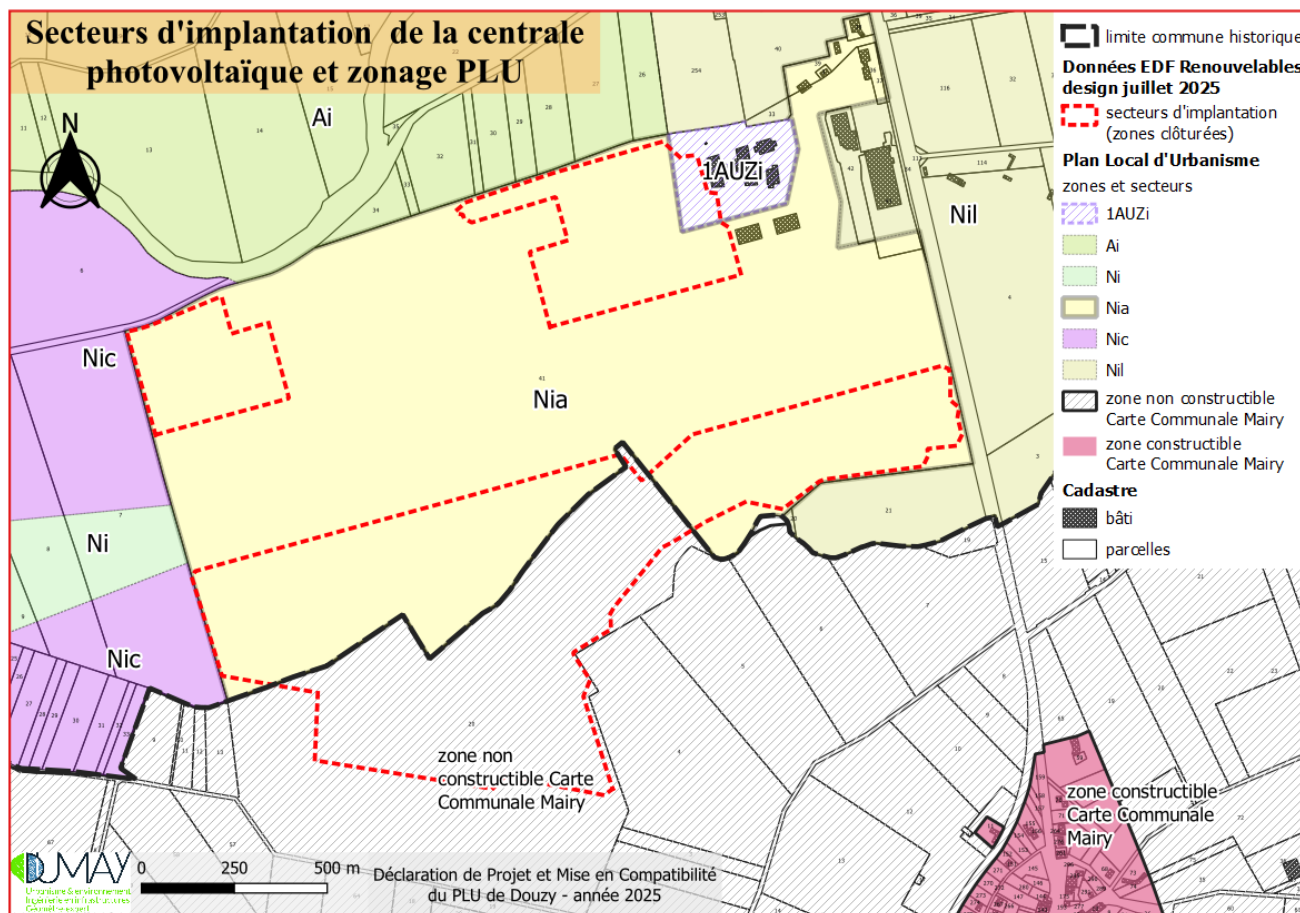
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2025.11.26 11:40:49 +0100
Ref:9905187-14932818-1-D
Signature numérique
le Président

ANNEXE A LA DELIBERATION N 2025-91



Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Douzy

MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.L.U. DANS LE CADRE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Vu pour être annexé aux délibérations du conseil communautaire du 02/10/2025, arrêtant le bilan de la concertation publique préalable de la mise en compatibilité du PLU de Douzy dans le cadre d'une déclaration de projet.

Pour la Communauté de Communes,

SOMMAIRE

I/ PRÉSENTATION DES ACTIONS LIÉES À LA CONCERTATION.....	2
1.1. RAPPEL SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION	2
1.2. MODALITÉS ACCOMPLIES POUR INFORMER LE PUBLIC ET ENGAGER LE DÉBAT	3
1.3. PRISE EN COMPTE D'UNE CONCERTATION PLUS LARGE AUTOUR DU PROJET DE PARC SOLAIRE	7
II/ POINTS RÉVÉLÉS AU COURS DE LA CONCERTATION	8
III/ CONCLUSION : BILAN DE LA CONCERTATION.....	8

I/ PRÉSENTATION DES ACTIONS LIÉES À LA CONCERTATION

1.1. RAPPEL SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION

Dans sa délibération du 8 décembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a défini les modalités de la concertation publique préalable de la procédure de mise en compatibilité du P.L.U. de Douzy :

Procédure de mise en compatibilité du P.L.U. de Douzy pour le projet de parc solaire sur le site de l'aérodrome (extrait de la délibération n°2022/128) :

6) Modalités de concertation

Considérant les démarches déjà engagées par les collectivités et par le porteur de projet, la procédure sera soumise à la concertation publique préalable pendant une durée d'un mois, en début d'année 2023. Cette phase de concertation visera, de manière complémentaire aux actions déjà entreprises, à associer les habitants, les associations locales et toutes autres personnes intéressées à la procédure nouvelle de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Douzy.

Les modalités suivantes seront mises en œuvre :

- Publication d'au moins un article sur le site Internet et les réseaux sociaux de la CCPL.
- Publication d'au moins un article sur les réseaux sociaux de la commune de Douzy,
- Ouverture d'un registre à feuillets non mobiles, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Possibilité d'écrire au Président de la CCPL par courrier ou par courriel,
- Mise à disposition au siège de la CCPL et sur le site internet de la CCPL, d'un dossier de concertation publique contenant les pièces administratives du dossier ainsi que les documents techniques intermédiaires utiles à la concertation.

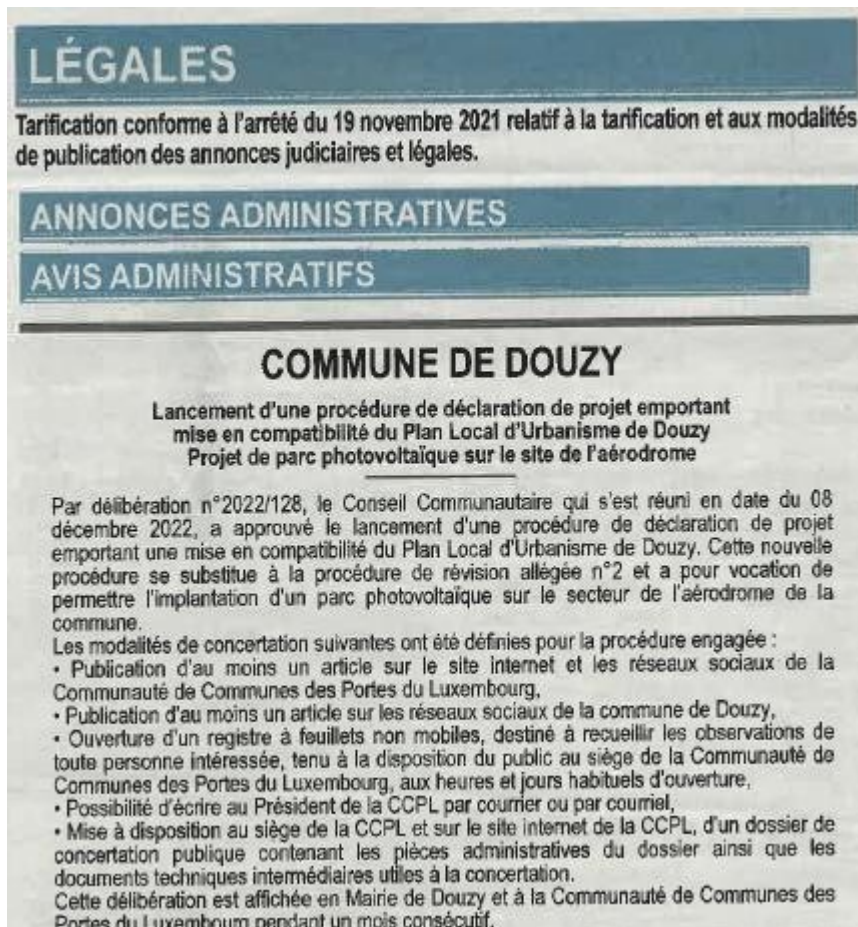
Conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire, à l'issue de la phase de concertation, en arrêtera le bilan. Celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique.

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Douzy, afin de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'aérodrome. Cette procédure, prévue au R.153-15 du code de l'urbanisme, apparaît comme la mieux adaptée au projet au regard de l'intérêt général et collectif de celui-ci.

1.2. MODALITÉS ACCOMPLIES POUR INFORMER LE PUBLIC ET ENGAGER LE DÉBAT

☐ Annonces administratives

L'engagement de la concertation au titre de la mise en compatibilité du PLU de Douzy a fait l'objet d'une annonce légale dans les avis administratifs du Journal L'Union-L'Ardennais le 2 février 2023.



Extrait de l'avis administratif en date du 2 février 2023

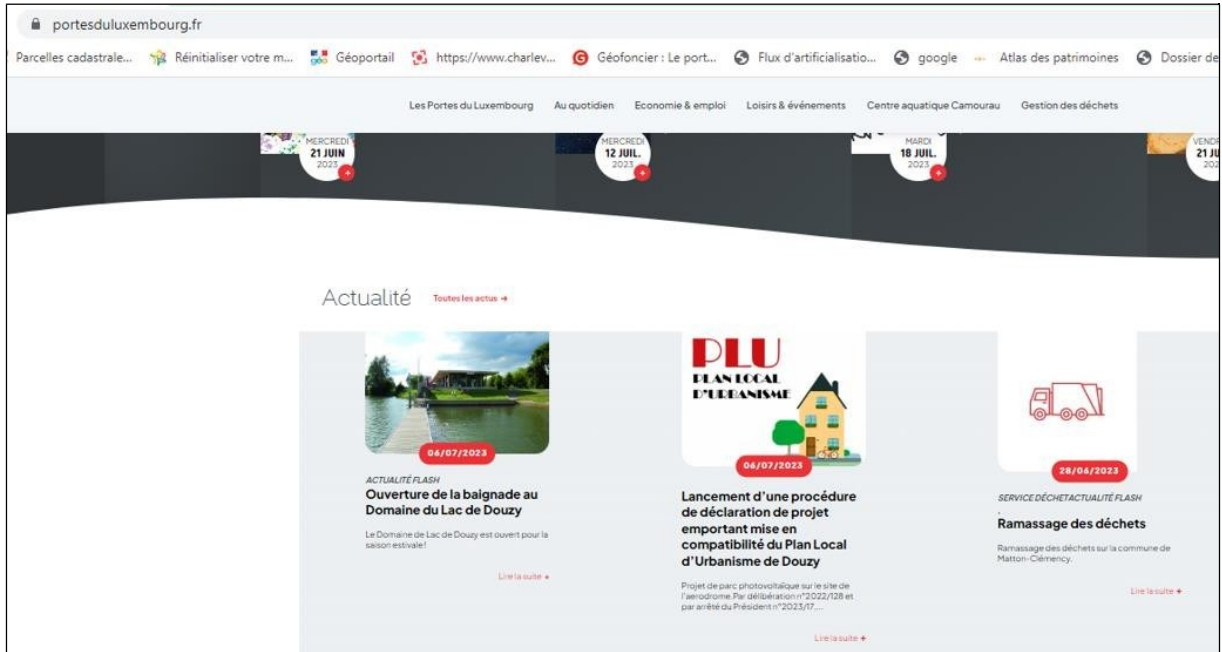
☐ Registre à disposition du public / dossier technique et administratif

Un registre a été ouvert au siège de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et a été mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public.

A partir de fin mai 2023, ce registre était accompagné d'un dossier de concertation et de présentation de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Douzy, disponible à l'accueil de la Communauté de Communes.

Information de la procédure sur le site internet de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a mis en ligne sur son site internet à partir du 8 août 2021, l'ensemble du dossier lié à la concertation préalable.



Extrait site <http://www.portesduluxembourg.fr> page d'accueil/actualités



MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DOUZY

DÉCLARATION DE PROJET – CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE

Par délibération n°2022/128, et arrêté du Président n°2023/17 une procédure de déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Douzy a été lancée. Cette nouvelle procédure a pour vocation de faciliter l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le secteur de l'aérodrome de la commune de Douzy.

Dans le cadre de la phase de concertation préalable, vous avez la possibilité de consulter le dossier relatif à cette procédure en ligne, sur le site internet de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, ou au siège de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg aux jours et heures d'ouverture habituels (37ter avenue du Général de Gaulle, 08110 CARIGNAN).

Un registre à feuillets non mobiles, destiné à recueillir toutes observations, est à votre disposition au siège de la Communauté de Communes. Vous pouvez également faire remonter vos observations auprès du Président de la Communauté de Communes :

- Par courrier (37ter avenue du Général de Gaulle, 08110 CARIGNAN),
- Ou par mail à l'adresse contact@portesduluxembourg.fr.

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME



Illustration : Plan Local Urbanisme

RETROUVEZ LES DOCUMENTS

Accueil > Documents d'Urbanisme > PLU Douzy - Projet Parc Photovoltaïque Aérodrome

PLU Douzy – Projet Parc Photovoltaïque Aérodrome

Actes Administratifs

.pdf

TÉLÉCHARGER

Déclaration Projet Aérodrome Douzy Concertation

.pdf

TÉLÉCHARGER

Dossier Mise en compatibilité PLU Douzy Concertation

.pdf

TÉLÉCHARGER

Note MEC Douzy Concertation

.pdf

TÉLÉCHARGER

Extrait site <http://www.portesduluxembourg.fr> pages dédiées en lien avec les actualités ou la rubrique urbanisme

❑ **Information de la procédure sur le site Facebook de la Communauté de Communes**

<https://www.facebook.com/lesportesduluxe mbourg/>

Extrait du site du 10.07.2023

 Les Portes du Luxembourg
4 j · 🌐

// PLAN LOCAL D'URBANISME DE DOUZY //

Lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Douzy – Projet de parc photovoltaïque sur le site de l'aérodrome

Par délibération n°2022/128 et par arrêté du Président n°2023/17, une procédure de déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Douzy a été lancée. Cette nouvelle procédure se substitue à la procédure de révision allégée n°2.

👉 Son objectif ? Permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le secteur de l'aérodrome de la commune de Douzy.

👉 Aujourd'hui, dans le cadre de la phase de concertation publique préalable, vous avez la possibilité de consulter le dossier relatif à la procédure et de partager vos observations :

- ✅ Un dossier de concertation publique contenant les pièces administratives du dossier ainsi que les documents techniques intermédiaires utiles à la concertation est consultable au siège de la CCPL et sur le site internet (<https://www.portesduluxembourg.fr/.../plu-douzy-projet...>).
- ✅ Un registre à feuillets non mobiles, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, aux heures et jours habituels d'ouverture. (37 ter avenue du Général de Gaulle, 08110 CARIGNAN)
- ✅ Il vous est également possible d'écrire au Président de la CCPL par courrier (Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, 37ter avenue du Général de Gaulle, 08110 CARIGNAN) ou par courriel (contact@portesduluxembourg.fr).

❑ **Information de la procédure sur le site Facebook de la commune de Douzy**

https://www.facebook.com/jpaubriet/?locale=fr_FR

Extrait du site du 10.07.2023

 Commune Nouvelle de Douzy
7 h · 🌐

COMMUNE DE DOUZY

Lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Douzy - Projet de parc photovoltaïque sur le site de l'aérodrome.

Par délibération n°2022/128 et par arrêté du Président n°2023/17, une procédure de déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Douzy a été lancée. Cette nouvelle procédure se substitue à la procédure de révision allégée n°2.

Son objectif ? Permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le secteur de l'aérodrome de la commune de Douzy.

Aujourd'hui, dans le cadre de la phase de concertation publique préalable, vous avez la possibilité de consulter le dossier relatif à la procédure et de partager vos observations :

- Un dossier de concertation publique contenant les pièces administratives du dossier ainsi que les documents techniques intermédiaires utiles à la concertation est consultable au siège de la CCPL et sur le site internet (<https://www.portesduluxembourg.fr/.../plu-douzy-projet...>).
- Un registre à feuillets non mobiles, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, aux heures et jours habituels d'ouverture. (37 ter avenue du Général de Gaulle, 08110 CARIGNAN)
- Il vous est également possible d'écrire au Président de la CCPL par courrier (Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, 37ter avenue du Général de Gaulle, 08110 CARIGNAN) ou par courriel (contact@portesduluxembourg.fr)



1.3. Prise en compte d'une concertation plus large autour du projet de parc solaire

Une communication et une concertation ont été plus largement menées sur le projet de parc solaire sur le territoire par les collectivités et le porteur de projet EDF Renouvelables. Cette communication s'insère également dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt engagée en 2019 sur le territoire.

□ Communication menée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de 2019

La société EDF Renouvelables a été retenue dans le cadre d'un appel à projet pour la réalisation et la gestion d'un parc photovoltaïque au sol sur l'emprise de l'aérodrome de Douzy (AMI engagé en 2019). La procédure a ainsi été engagée par les collectivités locales, avec une recherche permanente de l'intérêt public et collectif de l'opération pour le territoire et des Ardennes.

Plusieurs articles de presse ont fait état de cet AMI qui couvre deux projets de parcs solaires sur le territoire communal de Douzy.

□ Communication réalisée par le porteur de projet EDF Renouvelables

Le porteur de projet du parc solaire n'est pas soumis au cadre réglementaire de la concertation préalable.

Un **dispositif de concertation ciblée** et sur-mesure a toutefois été élaboré pour le projet solaire de l'aérodrome de Sedan-Douzy. Son élaboration a impliqué des échanges d'idées entre EDF renouvelables et les différents acteurs concernés par le projet. Ainsi chaque partie prenante a été rencontrée afin de permettre des discussions plus spécifiques et ouvertes. **Des rencontres ont donc été organisées avec les usagers de l'aérodrome, les exploitants agricoles présents sur l'aérodrome et les acteurs du territoire** dès qu'EDF Renouvelables a été désigné lauréat du projet en novembre 2019.

Quelques mois après la désignation d'EDF Renouvelables comme lauréat, une lettre d'information a été rédigée en août 2019 à destination de l'ensemble des administrés de la commune de Douzy via le Bulletin municipal afin d'annoncer le calendrier, le lancement des études et présenter l'avancement du projet depuis la réponse à l'AMI. L'objectif de ce courrier était d'informer les habitants de Douzy et d'expliquer la démarche dans laquelle s'inscrit le projet photovoltaïque sur l'aérodrome. Un second encart dans le bulletin municipal a été rédigé en janvier 2022, pour partager les avancées du projet. En avril 2022 s'est tenue une **permanence publique**. Cette dernière s'est déroulée en deux temps, à Mairy puis à Douzy. Destinée aux habitants, elle avait pour objectif de présenter le projet, ses enjeux et son calendrier, et de répondre aux questions des habitants.

Les autres démarches de concertation sont listées ci-dessous :

- ✓ Plusieurs réunions de cadrage ont eu lieu avec les services de l'état ;
- ✓ Au niveau des collectivités, une information régulière des élus et de nombreux échanges avec les différents échelons territoriaux ;
- ✓ Deux lettres d'informations aux riverains parues dans les bulletins municipaux de la commune de Douzy ;
- ✓ La permanence d'information du 27 avril 2022 à destination des riverains de l'aérodrome.

□ Concertation menée dans le cadre de la procédure de révision allégée du PLU de Douzy

Avant l'engagement d'une procédure de mise en compatibilité du P.L.U. par déclaration de projet, **une première procédure de révision allégée du P.L.U.** avait été initiée par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg (*délibération de prescription du 17/02/2021*). Cette procédure, qui n'a pas été menée à son terme, avait fait l'objet de mesures de concertation publique préalable. Par **délibération n°202/23 du 24 mars 2022**, le conseil communautaire des Portes du Luxembourg a arrêté le bilan de cette phase de concertation publique préalable.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- ✓ Parution dans la presse d'un article

- ✓ Affichage des délibérations et de l'arrêté du Président en mairie de Douzy et à la CCPL
- ✓ Mise à disposition des dossiers de consultations et des registres au siège de la CCPL
- ✓ Publication dans le magazine intercommunal (juillet 2021)
- ✓ Publication d'un article sur la page Facebook et l'application de la CCPL (09 août 2021)
- ✓ Publication sur le site internet de la CCPL et mise à disposition des dossiers de concertation publique (06 août 2021)
- ✓ Publication d'un article dans le bulletin d'information communal de Douzy (02 septembre 2021)

Dans le cadre de cette procédure, aucune remarque et/ou observation de la part du public n'a été porté au registre.

□ Communication réalisée par la commune de Douzy sur le projet

Chaque année, la commune de Douzy procède à une information de ses habitants, dans le cadre du bulletin municipal et des réseaux sociaux, sur l'état d'avancement des deux projets de parcs solaires sur la commune (site aérodrome et ZAC).

II/ POINTS RÉVÉLÉS AU COURS DE LA CONCERTATION

Au 02/10/2025, aucune remarque ou contribution du public n'est recensée sur le projet de mise en compatibilité du P.L.U. de Douzy.

- a. Aucune observation n'a été reportée au registre de la concertation publique préalable,
- b. Aucune personne n'a questionné les services de la mairie et/ou les élus quant à la procédure,
- c. Aucun courrier n'a été adressé à M. le Président de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg ou ses services,
- d. Aucun courriel n'a été adressé à M. le Président de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg ou ses services,
- e. Aucune demande de rendez-vous n'a été formulée.

III/ CONCLUSION : BILAN DE LA CONCERTATION

Les conclusions de ce bilan font apparaître que la mobilisation du public au sens large est inexistante à ce stade de la procédure de mise en compatibilité.

Toutefois, la communication engagée sur le projet de parc solaire sur le site de l'aérodrome auprès des habitants et des acteurs du territoire dépasse le cadre strict de la procédure de mise en compatibilité du P.L.U. La concertation sur la mise en œuvre de ce projet d'intérêt collectif est initiée sur le territoire depuis 2019 par les collectivités et EDF Renouvelables.

Ce bilan met fin à la phase de concertation menée au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, mais le projet de mise en compatibilité P.L.U. de Douzy sera soumis ultérieurement à l'enquête publique.

Le présent document sera joint au dossier d'enquête publique.